

LES CAS PARTICULIERS

Régime spécifique d'études (RSE)

Afin d'assurer une réussite optimale à tous les étudiants et de tenir compte de la diversité des parcours de chacun, l'université propose aux étudiants des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et examens. Les étudiants concernés sont les suivants :

- » **Étudiants engagés** : l'université reconnaît l'importance dans la construction des parcours personnels, académiques et professionnels de l'implication des étudiants au cours de leurs études. Cela concerne les étudiants élus (vice-président étudiant de l'Université et du CROUS, élus dans les conseils centraux et des composantes), les étudiants engagés dans la vie associative (président d'association agréée UVSQ ou membre actif d'association agréée), les auto-entrepreneurs, les étudiants engagés dans plusieurs diplômes et les services civiques ;
- » **Étudiants empêchés** (sportifs et artistes de haut niveau, étudiant occupant un emploi justifiant la quotité d'un autre régime que la sécurité sociale étudiante, étudiants en situation de handicap ou atteint d'une maladie invalidante ou de longue durée, parents ou soutien de famille, étudiante enceinte).

Ces étudiants peuvent demander à bénéficier d'un régime spécifique d'études (RSE) en accord avec l'équipe pédagogique et la scolarité :

- » priorité de choix de groupe dans les TP et les TD,
- » selon les cas et sur demande : pour les UE comportant un examen terminal, la note de celui-ci vaut pour le contrôle continu. Pour les UE sans examen terminal, une épreuve spécifique est organisée ;

» autres aménagements suivant les diplômes et les composantes (accès à l'enseignement à distance, tutorat, prêt de matériel ...).

À noter que le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en formation initiale et ne peut être accordé aux étudiants en formation continue ou en apprentissage.

Étudiants cumulatifs (pour les étudiants de classe préparatoire)

Pour l'UFR de sciences, l'UFR de Sciences Sociales et l'Institut des études culturelles et internationales (IECI)

Date limite de retour des dossiers d'inscription : **avant le 15 décembre**

La date limite de transformation de l'inscription cumulative en inscription classique vous sera fournie par votre service de scolarité UVSQ.

Attention : passée cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

» Première inscription

Le dossier est dématérialisé, il est à saisir sur la plateforme e-candidat

» Réinscription

Le dossier est dématérialisé, il est à saisir sur la plateforme e-candidat

Le dossier devra être accompagné du certificat de scolarité 2020/2021 établi par le lycée où est suivie la classe préparatoire.

ATTENTION PROCEDURE PARTICULIERE : Pour l'UFR des Sciences la réinscription des étudiants en 2ème année se fait via l'ENT

Vos contacts

UFR des Sciences

Valérie Morisse

Tél : 01 39 25 42 90

valerie.morisse@uvsq.fr

UFR des Sciences sociales et IECI

Nicolas Courcoux

tél : 01 39 25 57 45

nicolas.courcoux@uvsq.fr ou inscription.dmgva@uvsq.fr

NB : Sur la page d'accueil de la plateforme e-candidat il conviendra de choisir la rubrique « Je suis étudiant à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines » si le candidat était inscrit antérieurement à l'UVSQ.

Pour les autres composantes

Date limite de retour des dossiers d'inscription : **avant le 15 décembre**

La date limite de transformation de l'inscription cumulative en inscription classique vous sera fournie par votre service de scolarité UVSQ.

Attention : passée cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Le dossier devra être accompagné du certificat de scolarité établi par le lycée où est suivie la classe préparatoire.

Les Auditeurs Libres :

Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'Université pour y suivre des cours. Aucun titre ou diplôme n'est exigé.

Les auditeurs libres assistent aux cours magistraux dans la limite des places disponibles, les étudiants étant prioritaires. En revanche, ils ne peuvent pas assister aux TP (travaux pratiques) et aux TD (travaux dirigés) et ne passent pas les examens correspondant aux cours.

Ils ne peuvent recevoir aucune attestation de niveau ou d'assiduité.

Ce statut ne permet pas non plus de bénéficier des avantages accordés aux étudiants (bourses, logement en cité universitaire, carte d'étudiant, etc.).

Droits d'inscription :

50 euros + 35 euros de frais de bibliothèque

Contacts :

ISM IECI OVSQ	Nicolas Courcoux Tél : 01 39 25 54 26 Mail : nicolas.courcoux@uvsq.fr
Ufr des Sciences Sociales	Romarc Dongmo Jioque Tél : 01 39 25 53 39 Mail : romarc.dongmo- jioque@uvsq.fr
Ufr de Droit et Science politique	Mélanie Ravet Tél : 01 39 25 53 87 Mail : melanie.ravet@uvsq.fr
Ufr des Sciences	Emmanuelle Bourcier Tél : 01 39 25 30 24 Mail : emmanuelle.bourcier@uvsq. fr
Ufr des Sciences de la Santé	Sadika Rebas Tél : 01 70 42 94 89
IUT de Vélizy	Véronique Ronsse Tél 01 39 25 48 43 Mail : veronique.ronsse@iut- velizy.uvsq.fr
IUT de Vélizy antenne Rambouillet	Nadine Le Pontois Tél : 01 39 25 58 50 Mail : nadine.lepontois@uvsq.fr
IUT de Mantes	Lauren Barbieri Tél : 01 39 25 33 48 Mail : lauren.barbieri@uvsq.fr
ISTY	Sylvie Figuiere Tél : 01 39 25 38 54 Mail : sylvie.figuiere@uvsq.fr

